



Les personnes formées en génie à l'étranger

EMPLOI

Le Conseil canadien des ingénieurs (CCI) et ses membres cherchent à accélérer le processus d'obtention de permis et d'emploi pour les personnes formées en génie à l'étranger, c'est-à-dire les immigrants qui ont fait leurs études en génie dans un autre pays que le Canada. Pour ce faire, le CCI a mis sur pied un projet appelé *De la considération à l'intégration*.

Travailler comme ingénieur au Canada

- Pour pouvoir utiliser le titre d'ingénieur au Canada, il faut d'abord obtenir un permis. Ce permis s'appelle « P.Eng. » en anglais et « ing. » en français.*
- Pour assumer la responsabilité de travaux de génie, vous devez détenir un permis. Cependant, ce ne sont pas tous les travaux de génie qui nécessitent un permis.
- Pour obtenir un permis, le requérant doit posséder au moins un an d'expérience de travail au Canada. Bien des personnes formées en génie à l'étranger trouvent difficile d'acquérir cette année d'expérience, car beaucoup d'employeurs exigent l'obtention du permis avant l'embauche.

Recommandations en matière d'emploi

- Lancé en janvier 2003, *De la considération à l'intégration* est un projet à trois étapes.
- Un comité directeur fortement représentatif, après avoir consulté plus de 200 personnes et des douzaines

d'intervenants variés, a présenté 17 recommandations au conseil d'administration du CCI au cours de son assemblée générale annuelle de mai 2004 ; elles ont été adoptées.

- Les recommandations en matière d'emploi sont les suivantes :
 - Mettre sur pied un séminaire sur le travail au Canada à l'intention des personnes formées en génie à l'étranger ;
 - Promouvoir la formation interculturelle pour les bénévoles et le personnel des organismes de réglementation, le CCI, les personnes formées en génie à l'étranger et les employeurs ;
 - Entreprendre une étude en vue de cerner les pratiques exemplaires dans le domaine de l'emploi, afin d'intégrer au milieu de travail les personnes formées en génie à l'étranger (par exemple les stages, le jumelage d'emplois et de travailleurs, les salons de l'emploi et les tableaux d'affichage des offres d'emploi).

Le CCI et ses membres viennent tout juste de terminer un processus de consultation auprès d'organismes d'aide aux immigrants et de réglementation provinciaux et territoriaux afin de déterminer les progrès réalisés à l'égard de chacune des recommandations. La mise en œuvre débutera en 2005.



CONSEIL CANADIEN DES INGÉNIEURS
CANADIAN COUNCIL OF PROFESSIONAL ENGINEERS

Canada

Ce projet est financé par le Gouvernement du Canada par l'entremise du Programme reconnaissance des titres de compétence étrangers.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :
Robyn Osgood, gestionnaire du projet • (613) 237-7400 poste 25 • robyn@blueprintpr.ca